RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2013 B 00655
Numéro SIREN : 519 478 309
Nom ou dénomination : FONGEOM

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt 4180

2021/3783/1981

TRIBUNAL DE COMMERCE D AGEN

REQUÊTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN AUX FINS DE PROROGATION DU DELAI POUR CONVOQUER ET TENIR UNE ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES

A LA REQUETE DE :

La société **FONGEOM**, SAS au capital de 455 000 euros, ayant son siège social ZAC des Champs de Lescaze – 47 310 ROQUEFORT, immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 519 478 309 représentée par son Président la société GEORHIN, SAS au capital de 3 210 000 euros, ayant son siège social ZAC des Champs de Lescaze – 47 310 ROQUEFORT, immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 529 770 646, elle-même représentée par la société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX, SAS au capital de 84 793 365 euros, ayant son siège social 23 chemin de Gurutzeta – 64 500 CIBOURE, immatriculée au RCS de Bayonne sous le numéro 523 128 205 représentée par Monsieur Daniel ARNAULT en sa qualité de Directeur Général, dûment habilité.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE :

La société FONGEOM ayant clôturé les comptes de son dernier exercice social le 31 Décembre 2020 doit, conformément à l'article L225-100 du Code de Commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 Juin 2021.

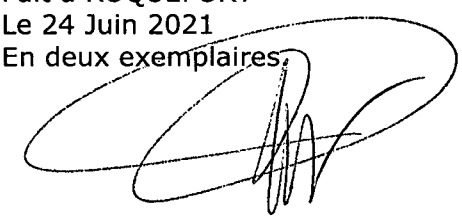
Compte tenu du contexte particulier d'arrêté des comptes, la société en charge de l'établissement des comptes annuels a obtenu une prorogation du délai de dépôt de la liasse fiscale de la société auprès de l'Administration fiscale au 30 Juin 2021.

Dans ces circonstances, le Commissaire aux Comptes, la société CQFD AUDIT n'a pu, à ce jour, finaliser sa mission d'audit légal des comptes annuels et par conséquent émettre ses rapports légaux.

Ainsi, les rapports du Commissaire aux Comptes ne pourront être mis à la disposition des associés dans un délai suffisant avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Dans ces conditions, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de deux mois le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 afin que les délais d'information des associés prévus par la loi puissent être respectés.

Fait à ROQUEFORT
Le 24 Juin 2021
En deux exemplaires.



ORDONNANCE

Philippe Bruneyre
Nous, Président du Tribunal de Commerce d'AGEN

Ayant en Mme Lamellé greffier

Vu la requête qui précède,

Autorisons la société FONGEOM

A bénéficier d'un délai supplémentaire de deux mois pour la convocation de son Assemblée Générale Ordinaire annuelle dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée prorogée devra être réunie au plus tard le 31 Août 2021

Fait à Agen
Le 30 Juin 2021

FONGEOM
ZAC des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT
519 478 309 RCS AGEN

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
28 JUIN 2021
47000 AGEN

Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce
6 Rue Lomet
47002 AGEN CEDEX

A Roquefort le 24 juin 21

Objet : Requête aux fins de prorogation du délai pour convoquer et tenir une assemblée d'approbation des comptes

Monsieur Le Président,

Veuillez trouver ci-joint une requête aux fins de prorogation du délai pour convoquer et tenir une assemblée d'approbation des comptes.

Vous pouvez également trouver ci-joint :

- Un chèque de 33,22 €
- Les comptes du dernier exercice clos qui ont été déposés auprès de votre greffe ;

Pour toute question relative à ce dossier, vous pouvez contacter M. Loïc Semont au 07-84-11-75-17 ou par mail : s.juridique@naxa.fr

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos sincères salutations.

La Direction

